



VILLE DE LA TRONCHE

Discours de la Ville de La Tronche lors de la réunion organisée par le Conseil Général de l'Isère le mardi 28 août 2007 à Alpexpo

Dès la présentation du projet "Cumin » de rocade nord, le 23 décembre 2005, puis au fil d'aménagements apportés par le Conseil Général de l'Isère en 2006, la commune de La Tronche a émis les plus vives réserves face à la conception et à l'insertion d'un tel projet de rocade dans le tissu environnemental et urbain de la ville

A l'unanimité, le Conseil Municipal, a tenu à exprimer à plusieurs reprises le rejet de ce projet de rocade nord, tel qu'il a été présenté aux citoyens de La Tronche les 17 janvier et 5 février 2007. Les multiples courriers adressés, en ce sens, par le Maire au Président du Conseil Général n'ont fait l'objet d'aucune réponse.

Ce 28 août 2007, la commune de La Tronche redit une nouvelle fois sa totale opposition :

- à ce projet qui, bien que présenté avec insistance comme ouvert à la concertation, n'a enregistré aucune évolution depuis sa première présentation de janvier 2007.
- une consultation lancée précipitamment par le Conseil Général de l'Isère en juillet - août 2007 et dont les graves déficiences ont été portées à la connaissance de la Commission Nationale du Débat Public

Le projet en lui-même, reconduit le schéma des tranchées autoroutières urbaines des années 60. Il n'hésite pas à éventrer le coeur d'un quartier d'habitat dense à la Petite Tronche, aux pieds du nouvel hôpital « Couple- Enfant » et d'une maison de personnes âgées.

De plus, il maintient un principe de tranchée à ciel ouvert entre la RD1090 (ex RN90) et les berges de l'Isère qui sectionne en deux espaces disjoints le sud de la commune, un secteur stratégique du Plan Local d'Urbanisme pour le développement communal.

Aujourd'hui, force est de constater que ce projet, fondé essentiellement sur des évaluations financières et techniques qui risquent fort de réserver de fâcheuses surprises, ne dispose d'aucune étude d'impacts sur l'habitat, la santé et l'environnement des espaces traversés.

Il s'agit véritablement d'une démarche qui, au mépris des citoyens et des élus, impose à notre ville son schéma unilatéral de développement urbain.

Quant à la consultation, conçue et lancée précipitamment sur les deux mois qu'évitent toutes les enquêtes qui se respectent, elle comporte des déficiences rédhibitoires que La Tronche et Saint Martin le Vinoux ont tenu à transmettre à la Commission Nationale du Débat Public par courrier du 31 juillet 2007. Le texte de cette saisine est consultable sur le site de la ville de La Tronche.

Il y est souligné que la consultation ne présente aucune analyse comparative entre les solutions alternatives au projet du CGI.

Plus grave, elle entretient une totale confusion entre le principe d'une rocade sur lequel seule la question générique n°3 sollicite les électeurs et la solution spécifique du Conseil Général de l'Isère présentée dans un document d'information joint au questionnaire.

Les questions, formulées de façon tendancieuse, orientent manifestement les réponses des personnes consultées.

Enfin de graves déficiences ont altéré la diffusion ; en particulier un grand nombre de questionnaires n'a pu être distribué aux électrices mariées car libellés à leur nom de jeune fille .

Ainsi, comme l'exprime le Conseil Municipal de La Tronche du 9 juillet 2007, cette consultation ne saurait en aucun cas légitimer quelque résultat que ce soit, ni autoriser, à fortiori, une quelconque décision sur la suite à donner à ce projet.

Loin de refuser le débat à propos du principe et du projet de contournement nord, les communes de La Tronche et de Saint Martin le Vinoux, comme beaucoup d'électeurs de l'agglomération, proposent, au contraire, qu'il soit, au-delà des prochaines échéances électorales, préparé et véritablement tenu en concertation, puis conclu démocratiquement.